

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET, A DESTINATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES, EN FAVEUR DU RENFORCEMENT DU FRANÇAIS ET DU MULTILINGUISME

Préambule :

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une Organisation internationale dont les activités de coopération débutent en 1970. Elle regroupe actuellement 88 États et gouvernements membres et observateurs, partageant l'usage de la langue française.

Ses activités de coopération sont financées par ses États et gouvernements membres, sous forme de contributions obligatoires et volontaires.

L'OIF remplit une triple mission : politique, diplomatique et de coopération, et déploie ses actions selon quatre axes : la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (mission A) ; la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (mission B) ; l'appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche (mission C) ; et enfin, le développement durable, l'économie et la solidarité (mission D).

Contexte :

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans la mission de promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique (mission A). Il est né de la priorité pour l'OIF de renforcer la langue française et le multilinguisme dans les Organisations internationales, priorité matérialisée par plusieurs textes adoptés par les États et gouvernements membres :

- Le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les Organisations internationales*, document adopté en 2006 qui encourage les diplomates à utiliser le français et à promouvoir le multilinguisme. La Direction de la langue française et de la diversité des cultures francophones accompagne les États et gouvernements membres de l'OIF dans la mise en œuvre de ce document.
- La *Politique intégrée de promotion de la langue française*, adoptée en 2012 ;
- Le *Plaidoyer en faveur de la langue française et du multilinguisme dans les Institutions européennes* (adopté par la Conférence Ministérielle de la Francophonie, Erevan, 8 et 9 octobre 2018)

Par ailleurs, les Groupes des Ambassadeurs francophones soutiennent régulièrement l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de Résolutions sur le multilinguisme, comme en septembre 2019.

Enfin, au début de l'année 2020, la Secrétaire générale de la Francophonie, S.E. Mme Louise Mushikiwabo a annoncé la création d'un Dispositif de veille, d'alerte et d'actions pour le français et le respect du multilinguisme dans les Organisations internationales. C'est précisément pour appuyer le volet « actions » de ce dispositif que cet appel à manifestation d'intérêt est lancé.

Objectif du projet :

Dans le cadre de sa programmation 2019-2022, la Direction de la Langue française et de la diversité des cultures francophones (DLFDCF) de l'OIF, via son volet pour le français dans les Organisations internationales, lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des Organisations internationales dont le français est l'une des langues officielles.

Considérant que :

- Le respect du multilinguisme incombe aux Organisations internationales et représente un gage de gouvernance démocratique et de proximité des Organisations internationales avec leurs États membres et la société civile qu'elles représentent ;
- Le développement de la présence de la langue française, langue de travail de la plupart des Organisations internationales, participe au respect du multilinguisme ;
- Les représentants des États membres des Organisations internationales doivent pouvoir prendre la parole dans la langue de leur choix ;
- Il est de la responsabilité de l'OIF et des Organisations internationales dans leur ensemble de « faire reculer le recul du français » ;
- Des services de traduction et d'interprétation performants et une représentation linguistique équilibrée sont à la fois la manifestation du multilinguisme dans les Organisations internationales et garantissent son respect.

L'OIF souhaite soutenir et appuyer les Organisations internationales dans leurs efforts visant à promouvoir le multilinguisme par la langue française dans leur fonctionnement.

L'objectif du présent appel à manifestation d'intérêt est d'identifier les Organisations internationales, régionales ou sous régionales désireuses de renforcer les compétences professionnelles en français de

leurs cadres et experts via la mise en œuvre d'un plan de renforcement pour le français et le multilinguisme. L'OIF se propose d'accompagner les Organisations retenues dans la définition et dans la mise en œuvre d'un plan de formation et de renforcement des compétences en français.

Modalités de candidature :

Les Organisations qui le souhaitent proposeront un projet qui précisera :

- Le contexte interne à l'Organisation : situation du multilinguisme et de la langue française en particulier ;
- Leurs besoins (augmentation du nombre d'agents francophones, acquisition de compétences techniques en français sur un thème donné, etc.) ;
- Les objectifs poursuivis et résultats attendus, si possible de façon quantifiable (travailler en français au quotidien ou de façon régulière : pourcentage de cadres/experts justifiant des compétences en français dans leur quotidien professionnel, tenir une conférence en français : pourcentage d'experts en mesure d'intervenir en français lors d'une conférence sur un domaine technique, etc.) ;
- Les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre (cours de français des relations internationales et de la diplomatie, cours de français juridique, séminaire technique en français, etc.) ;
- La durabilité du projet et sa continuité dans le temps (au-delà de l'appui ponctuel de l'OIF) ;
- Le coût des activités et les formateurs, experts ou prestataires envisagés, dont la sélection sera de la responsabilité des Organisations partenaires, mais qui devra répondre à un cahier des charges précis (cf. guide de planification des actions en annexe) ;
- La répartition des coûts entre l'OIF et l'organisation candidate envisagée pour la mise en œuvre des activités, dans la limite d'une participation OIF maximum, fixée à 50% du budget des activités présentées,
- La visibilité accordée à l'OIF.

Attention, la participation financière de l'OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50% du montant total des activités envisagées.

Il sera de la responsabilité des Organisations sélectionnées de procéder à la sélection de leur(s) prestataire(s) de formation, selon les critères établis par l'OIF.

Accompagnement de l'OIF :

En fonction des besoins que l'Organisation candidate aura exprimés ou pour la définition desquels elle aura bénéficié d'un accompagnement de notre équipe, l'OIF sera en mesure de l'accompagner dans la définition d'activités sur mesure répondant à ses objectifs et lui permettant d'atteindre les résultats attendus.

Voici, à titre d'exemple, une liste non exhaustive des activités que l'OIF est en mesure d'accompagner :

- Formations linguistiques, collectives ou individuelles, sanctionnées par un Diplôme de français professionnel de la diplomatie et des relations internationales (DFP RI), développé avec l'Académie diplomatique de Vienne et proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France ;
- Séminaires techniques en français (formations visant l'acquisition de compétences le développement de compétences professionnelles et l'acquisition d'une expertise technique en français sur un sujet précis) ;
- Formations mixtes (formations alliant l'acquisition de compétences linguistiques et d'une expertise technique) ;
- Séjours en immersion linguistique.

Pour aider les Organisations dans la définition de leur projet, l'OIF met à disposition un guide de planification des actions en annexe du présent appel.

Critères d'admissibilité :

Seront éligibles :

- Les projets émanant d'une Organisation internationale, régionale ou sous régionale ayant le français parmi ses langues officielles.
- Les projets portant sur un ou deux ans (2021-2022).
- Les projets visant l'acquisition de compétences linguistiques et techniques en langue française, ou de compétences techniques seules. Toutefois, dans le cas de projets visant à la fois l'acquisition de compétences linguistiques et techniques en français, seuls seront éligibles les projets articulant ces deux aspects.
- Les projets respectant l'équilibre budgétaire (le taux de cofinancement OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50%. La mobilisation d'autres partenaires financiers sera un atout).
- Une priorité sera accordée aux projets provenant d'Organisations internationales, régionales ou sous régionales ayant une majorité d'États membres du Sud.
- Ne seront éligibles que les projets qui ne sont pas en phase d'exécution au moment de la soumission de l'offre.

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Si votre projet est retenu, l'OIF vous en informera par lettre officielle et vous précisera, le cas échéant, les activités validées et les éventuelles modifications à apporter, ainsi que les montants pris en charge par l'OIF. Attention, aucune activité ne saurait commencer sans validation écrite préalable de l'OIF.

L'OIF se réserve le droit de n'accompagner que certaines activités ciblées du projet présenté.

Modalités de subvention :

L'OIF subventionnera uniquement l'Organisation internationale en charge de la coordination des activités et non d'éventuels prestataires de formation. Il reviendra à l'Organisation de passer des contrats avec les différents prestataires de formation retenus.

Contribution de l'Organisation internationale partenaire :

En contrepartie du soutien de l'OIF, l'Organisation bénéficiaire s'engage à :

- Désigner un interlocuteur pour l'OIF, chargé d'affiner le projet avec la/le Spécialiste en charge du programme à l'OIF. Cet interlocuteur devra être une personne en charge de la formation dans l'Organisation partenaire et en mesure de recenser les besoins en termes de formation de l'ensemble des services de son Organisation concernés par le projet.
- Fournir les informations demandées par l'OIF par rapport à l'utilisation du français au sein de l'Organisation internationale partenaire.
- Contribuer financièrement au projet, seule ou avec la contribution d'autres partenaires, à hauteur de 50% minimum.
- Assurer la visibilité de l'OIF lors des actions de formation.
- Accorder une place à la langue française dans ses locaux (signalétique), sur son site internet, dans sa communication interne (courriels, réunions, etc.) et lors de réunions internationales (encourager ses représentants à s'exprimer en français, veiller à la disponibilité des documents de travail traduits en français et d'interprètes francophones, etc.).

[Dépôt des dossiers :](#)

Les dossiers complets devront être envoyés avant le **16 avril 2021**.

L'offre présentée sera rédigée en français et les montants présentés en euros. L'offre sera envoyée au format numérique, en version word et en version pdf, à l'adresse renforcementdufrancais@francophonie.org

Elle contiendra :

- Une lettre d'accompagnement adressée à S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF et partageant la vision politique sur le multilinguisme au sein de votre Organisation ;
- Le formulaire de présentation du projet contenant les éléments listés au point Modalités de candidature;
- Le plan de financement détaillé ;
- Les coordonnées bancaires et administratives de l'Organisation candidate.

[Annexes :](#)

- Guide de planification des actions 2021
- Projet annuel de renforcement du français et du multilinguisme
- Formulaire de requête
- Fiches d'analyse de besoins

Pour toute question relative à cet appel à manifestation d'intérêt, vous pouvez contacter renforcementdufrancais@francophonie.org